

Communiqué de presse

20 mai 2021

Groupe E s'accroche à Neuchâtel

C'est un coup de tonnerre qui a retenti dans le canton de Fribourg : Groupe E Greenwatt a annoncé qu'il se retire de ses projets éoliens fribourgeois et remet leur planification aux mains des communes. Vu la motivation desdites communes à accueillir des centrales éoliennes, la décision de Groupe E marque bien la fin de ses ambitions éoliennes dans ce canton. La nouvelle est cependant en demi-teinte pour Neuchâtel : il ne reste à Groupe E plus que ses projets neuchâtelois pour concrétiser ses objectifs éoliens.

La décision de Groupe E montre que lorsque la population se manifeste, bénéficie d'appuis politiques et de médias soucieux d'alimenter le débat, les promoteurs jouent la carte de la prudence. C'est ce qui fait défaut à Neuchâtel depuis 10 ans : mal informée et délaissée par tous les partis, des Verts à l'UDC, la population ne voit pas d'alternative à l'éolien. Les trois projets neuchâtelois de Groupe E sont ainsi les derniers que le promoteur porte encore en Suisse romande, et l'entreprise fribourgeoise a expressément souligné son intention de les poursuivre.

Pourtant, tous trois ont de gros défauts qui justifieraient leur abandon immédiat :

- Le parc intercantonal des « Quatre Bornes » a été amputé de 7 de ses 10 machines par la votation de Sonvilier, et les 3 machines restantes, érigées au beau milieu du Parc naturel régional de Chasseral et situées en-dessous du seuil d'intérêt national, ne se justifient d'aucune manière.
- Dominant la Métropole horlogère, le projet de « Montperreux » porterait un coup fatal au classement de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'UNESCO, et ainsi à l'image du canton dans son ensemble.
- En attente d'une décision du Tribunal fédéral, le projet de la « Montagne de Buttes » compromet le retour de l'aigle royal qui niche à quelques battements d'aile du projet.

Tous ces points n'étaient pas connus de la population cantonale lorsqu'elle a accepté en 2014 la planification éolienne cantonale. Sept ans après, le résultat de la votation est clairement caduc et les autorités cantonales seraient bien inspirées d'en prendre acte.

Le Canton de Neuchâtel ne doit pas devenir la bouée de sauvetage éolienne de Groupe E. Paysage Libre BEJUNE demande ainsi aux Autorités et à Groupe E de s'entendre sur un **moratoire immédiat de dix ans** sur tous les projets éoliens du Canton, ce qui permet de :

- développer un programme photovoltaïque cantonal digne de ce nom, qui permettrait de produire deux fois plus de courant que les projets éoliens ;

- développer en parallèle un grand programme d'économies d'énergie (bâtiments, transport, etc.) qui créera des emplois dans les entreprises régionales, ce qui n'est pas le cas des éoliennes, qui sont achetées à l'étranger et dont la maintenance est elle aussi assurée depuis l'étranger.

L'éolien n'est pas une fatalité, comme le prouve la décision de Groupe E. Il existe des alternatives compatibles avec la protection de notre patrimoine et la sécurité de l'approvisionnement électrique.

Contact :

Paysage Libre BEJUNE, Michel Fior, président, 079 898 11 55, www.pl-bejune.ch